Nations Unies S/PV.4552



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4552e séance
Jeudi 13 juin 2002, à 11 h 40
New York

Président :	M. Wehbe	(République arabe syrienne)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Rosenblatt
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Ramjuttun
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne :

Lettre datée du 11 juin 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/655)

02-42280 (F)



La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 11 juin 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume du Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/655)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de Bahreïn, de Cuba, de l'Égypte, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Koweït, de la Malaisie, du Maroc, du Pakistan, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, du Soudan, de la Tunisie et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Buallay (Bahreïn), M. Rodríguez Parrilla (Cuba), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Hidayat (Indonésie), M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran), M. Aldouri (Iraq), M. Haneda (Japon), Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie), M. Al-Otaibi (Koweït), M. Hasmy (Malaisie), M. Bennouna (Maroc), M. Akram (Pakistan), M. Ndhlovu (Afrique du Sud), M. Arias (Espagne), M. Erwa (Soudan), M. Mejdoub (Tunisie) et M. Cengizer (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 12 juin 2002 de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/2002/658 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion que le Conseil de sécurité doit tenir demain, jeudi 13 juin 2002, à propos de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur Permanent de la Palestine à participer au débat conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure du Conseil en la matière.

Puisqu'il n'y pas d'objection il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président *(parle en arabe) :* J'informe également les membres du Conseil que j'ai reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre datée du 12 juin 2002 qui se lit comme suit :

> « En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité ».

En d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes de l'ONU pour l'examen des questions à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie, je propose que le Conseil invite, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Papa Louis Fall (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit comme suite à la demande présentée dans une lettre datée du 11 juin 2002 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/2002/655.

Les membres du Conseil sont également saisis des documents suivants : S/2002/617, S/2002/641, S/2002/650, et S/2002/654, lettres datées des 4, 6, 10 et 11 juin 2002, respectivement, et émanant de l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies; et S/2002/620 et S/2002/642, lettres datées des 5 et 6 juin 2002, respectivement, et émanant du Représentant permanent d'Israël auprès des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Palestine, à qui je donne la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) *(parle en arabe) :* Je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous sommes très fiers de vous voir, représentant d'une nation soeur, la Syrie, assumer la présidence du Conseil, et nous rendons hommage à la compétence et à l'efficacité dont vous avez fait montre afin de faire avancer les travaux du Conseil. Nous remercions également votre prédécesseur, le Représentant permanent de Singapour et les membres de sa délégation pour leur gestion habile et efficace du Conseil le mois dernier. Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil d'avoir répondu à la demande du Groupe des pays arabes, transmise par le représentant du Royaume de Bahreïn, de convoquer cette importante réunion du Conseil de sécurité.

Le 10 juin, les forces d'occupation israéliennes ont réoccupé la ville palestinienne de Ramallah, dont elles se sont retirées la nuit dernière, et y ont imposé un couvre-feu militaire au siège du Président de l'Autorité palestinienne, le Président Yasser Arafat. Quelques jours avant, leurs chars ont canonné le siège du Président et en ont endommagé la plupart des bâtiments. Au cours de cette opération, deux personnes ont été tuées et la sécurité personnelle du Président Arafat s'est trouvée en danger immédiat. Au cours de cette période, les forces d'occupation israéliennes ont maintenu un siège rigoureux des villes palestiniennes, et les ont réoccupées à plusieurs reprises pendant des jours, tuant de nombreux civils, enlevant un nombre encore plus élevé de citoyens et ravageant de nombreuses institutions ; ces pratiques menacent le présent et l'avenir du peuple palestinien.

En outre, Israël s'est fébrilement efforcé d'institutionnaliser la situation épouvantable née des attaques militaires contre notre peuple. Il a supprimé les lignes de démarcation des zones sous le contrôle de l'Autorité palestinienne en vertu des accords signés, en séparant les zones résidentielles situées en Cisjordanie et à Gaza et en séparant de Jérusalem-Est occupée tous ces secteurs, en rétablissant l'administration militaire et en exigeant des licences pour le passage des personnes et des biens d'une ville palestinienne à l'autre.

De plus, la colonisation de notre terre palestinienne continue sans répit du fait de la construction d'un nombre grandissant de colonies illégitimes, notamment par une activité de colonisation, qui ne fait que commencer, sur le Mont Scopus à Jérusalem-Est qui en est maintenant. Depuis le 28 septembre 2000, et, à une plus grande échelle, depuis le 29 mars 2002, Israël, Puissance occupante, a commis de graves atrocités contre le peuple palestinien, notamment des crimes de guerre incontestés et des actes de terrorisme d'État. Nous attendons, bien sûr, la parution du rapport du Secrétaire général sur les récentes actions israéliennes à Djénine et dans d'autres villes palestiniennes, demandé dans la résolution ES-10/10 de l'Assemblée générale, adoptée à sa dixième session extraordinaire d'urgence. En attendant ce rapport, nous imitons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à condamner tous ces actes et à prendre des mesures décisives pour y mettre fin sans délai, car ce sont des violations flagrantes de la quatrième Convention de Genève et d'autres instruments juridiques humanitaires internationaux, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité.

Israël a rejeté ouvertement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; en réalité, il les a même bafouées. Comment le Conseil de sécurité peut-il permettre que cette situation s'éternise? Quand les résolutions du Conseil de sécurité – en particulier les récentes résolutions, 1402 (2002) et 1403 (2002) – seront-elles appliquées?

Israël, Puissance occupante, prétend que tous ses actes de destruction et de répression visent à éviter les attentats suicides – des attentats que nous avons, quant à nous, condamné à maintes reprises. La thèse d'Israël

ne peut être prise au sérieux; ses actes ne sont pas de l'autodéfense, et ne peuvent conduire qu'à des résultats contre-productifs, qui ne serviront pas ses objectifs déclarés.

Le véritable objectif politique de tous ces actes est de nous ramener à l'époque antérieure aux Accords d'Oslo. Leur objectif est de détruire l'Autorité palestinienne et d'empêcher tout règlement final entre les deux parties, afin que le processus israélien de colonisation du territoire puisse continuer, que de plus en plus de colonies soient construites, empêchant ainsi la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous avons dit naguère que M. Sharon et son gouvernement voulaient tuer dans l'œuf toute tentative de sauver les Accords d'Oslo et de mettre fin à la détérioration de la situation sur le terrain. Plus précisément, nous avons parlé du fait référence au fait que M. Sharon voulait rendre lettre morte les recommandations Mitchell. À cet égard, il a inventé divers scénarios, dont le plus remarquable est celui de sept jours de calme absolu. Malheureusement, certains l'ont couvert à cet égard et, sans conteste, M. Sharon a réussi à enrayer les progrès réalisés sur les recommandations Mitchell.

M. Sharon vient de présenter une idée neuve. Il affirme qu'il n'y a pas de partenaire palestinien avec qui travailler et refuser de négocier sauf changements du côté palestinien. Or, les questions palestiniennes restent du seul ressort des Palestiniens, et Israël n'a rien à y voir.

Cela dit, une évolution de la situation interne et la reconstruction de l'infrastructure palestiniennes seront d'intérêt national palestinien. Pour notre part, nous travaillons sérieusement dans ce sens. Mais il faut bien se dire que des institutions étatiques authentiques et fortes seront irréalisables tant que nous subirons l'occupation, et surtout les déprédations israéliennes délibérées et ininterrompues.

Il faut bien se dire aussi que l'objectif réel de M. Sharon est de causer plus de ravages et, si possible, de créer le chaos du côté palestinien. Ce faisant, M. Sharon pense pouvoir en finir avec tout le processus de paix.

La communauté internationale, qui n'a pas réussi à empêcher M. Sharon d'étouffer les recommandations Mitchell, devrait l'empêcher d'étrangler tous les espoirs de paix avant qu'il ne soit trop tard. Si on veut plus de preuves de la véritable position et des intentions réelles de M. Sharon, il suffit de lire son ignoble article, publié dans le *New York Times* du 9 juin. Le sabotage complet et cynique entrepris par M. Sharon de la résolution du Conseil de sécurité 242 (1967) devrait en être fermement condamné par le Conseil de sécurité, vu les graves conséquences de ce sabotage. Bien sûr, cela n'a pas suffi à Sharon, qui a réitéré son refus bien connu de toute tentative d'accord bilatéral entre les deux parties, à ce stade ou à l'avenir, en n'exigeant qu'une solution provisoire à long terme. Sharon a répété ses mensonges et fait des observations absurdes sur l'idée d'une conférence internationale, terminant par une position tranchée sur les questions des frontières et de Jérusalem qui se ramène à un rejet total de l'initiative du Prince Abdullah d'Arabie Saoudite – initiative qui est devenue une initiative arabe globale après adoption au Sommet arabe de Beyrouth.

Tout le monde sait que M. Sharon est impliqué dans des crimes de guerre, des massacres, notamment à Sabra, Chattila, Kibya, Khan Younis et, plus récemment, peut-être – dans l'attente du rapport du Secrétaire général – dans le camp de réfugié de Djénine. De plus, M. Sharon assume – avec une grande conviction – le rôle d'ennemi de la paix. Cet homme doit être refréné; cela représenterait le début d'un retour sur la voie de la paix.

Seule une démarche globale visant tous les aspects du problème – politique, économique et sécuritaire – pourrait sauver l'espoir de sortir de cette véritable tragédie, et aider à construire la paix dans la région. Mais surtout cette démarche obligeait à définir clairement la forme finale du règlement du problème.

Cette définition inclurait la création de l'État de Palestine en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967, des garanties de sécurité pour Israël et les autres pays de la région et l'établissement de relations normales entre tous ces États. L'existence d'une telle définition bien claire de la solution définitive créerait en soi une dynamique nouvelle et différente qui permettrait que l'on aborde tous les autres grands aspects du problème, y compris la situation actuelle en matière de sécurité et la création d'institutions étatiques, une présence internationale sur le terrain, le projet d'un mécanisme de négociations entre les parties – c'est-à-dire, une conférence internationale – et même

des mesures provisoires vers l'objectif final, à condition qu'un calendrier spécifique soit arrêté.

C'est précisément ce dont nous avons besoin; en l'absence d'une telle vision, nous continuerons, au mieux, à rester dans ce cercle vicieux. Je crains que les conditions ne deviennent plus dangereuses en Palestine et, en fait, dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Que voulons-nous du Conseil de sécurité? De notre point de vue, il y a trois priorités. Premièrement, les pratiques d'Israël contre le peuple palestinien doivent être condamnées et elles doivent cesser, tandis que le résultat de l'annulation des Accords d'Oslo – y compris la préservation et le maintien de l'Autorité palestinienne – doit être rejeté. Deuxièmement, des efforts doivent être faits pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De tels efforts relèvent, par principe, de la responsabilité officielle du Conseil de sécurité, mais ils sont particulièrement importants compte tenu de la situation critique et de la détérioration des conditions sur le terrain. Troisièmement, il faut lancer une campagne en faveur d'une approche d'ensemble en vue d'une solution, en permettant, à cet égard, au Conseil de jouer le rôle qui est naturellement le sien.

Nous voulons que le Conseil de sécurité prenne immédiatement les mesures requises, car – en toute honnêteté et en toute franchise – la situation, s'agissant en particulier des conditions intolérables dans lesquelles vit mon peuple, ne saurait admettre quelque report que ce soit. Certains membres du Conseil sont d'un autre avis. Nous avons été clairement informés qu'il existe une dynamique politique sérieuse visant à trouver une solution à la situation sur le terrain et à agir sur le plan politique, et que d'importants faits nouveaux devraient survenir sous peu. Nous avons également été informés que des réunions du « quatuor » et du Groupe des 8 doivent avoir lieu, ce qui pourrait avoir un effet positif sur la question.

Compte tenu de tout cela, nous attendrons, comme le reste du monde, de voir ce qui se va se passer au cours des prochains jours. Nous attendrons tout en continuant à maintenir que le Conseil de sécurité a ses propres responsabilités conformément à la Charte et un rôle naturel à jouer dans la question de Palestine et dans la situation au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Entre le 30 mars et le 4 avril, le Conseil a adopté deux résolutions sur la situation au Moyen-Orient – les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) – dans lesquelles il a surtout réitéré ses appels précédents à un véritable cessez-le-feu et demandé concrètement aux deux parties de le mettre en œuvre.

Pour sa part, Israël a retiré ses troupes des villes palestiniennes, y compris Ramallah; négocié avec succès une fin pacifique à l'affrontement à l'église de la Nativité, à Bethléem; et redéployé ses forces à la périphérie des agglomérations afin de permettre aux dirigeants palestiniens d'affirmer leur autorité et de s'acquitter de leurs obligations. Ces obligations comprenaient le respect d'un véritable cessez-le-feu; la cessation de tous les actes de violence et de terreur et de toutes incitations; la coopération avec l'Envoyé spécial Zinni; et l'application du plan de travail Tenet.

À ce jour, nous continuons d'attendre que les dirigeants palestiniens prennent des mesures dans ce sens. Il ne s'est pas passé un seul jour depuis l'adoption de la résolution 1402 (2002) sans que des terroristes palestiniens tentent de perpétrer des attentats contre des civils israéliens. Souvent, ils ont réussi. Quand ils ont échoué, cela n'a été que grâce à l'action préventive des forces de sécurité israéliennes qui ont réussi à contrecarrer des dizaines de tentatives d'attentats. Ce que certains aiment à qualifier « d'incursions »; ce sont en fait des actions préventives qui ont sauvé un nombre incalculable d'innocents. Comme ceux qui sont engagés dans la guerre contre la terreur le savent, pour réussir contre les terroristes, il faut contrecarrer ces derniers avant qu'ils n'atteignent les agglomérations civiles qu'ils prennent pour cible brutalement.

L'effet dévastateur de la terreur palestinienne se poursuit. Le 5 juin, un terroriste palestinien au volant d'une voiture bourrée d'explosifs s'est fait exploser à côté d'un bus public près de la ville d'Afula, dans le nord, tuant 17 Israéliens et en blessant plus de 30. Le 27 mai, l'auteur palestinien d'un attentat suicide à la bombe s'est fait sauter à l'entrée d'un centre commercial bondé dans la ville israélienne de Petah Tikva, tuant deux Israéliens – une fillette de 18 mois et sa grand-mère – et faisant plus de 50 blessés. Le 23 mai, un Palestinien s'est fait exploser dans le centre de la ville israélienne de Rishon Lezion, tuant deux Israéliens et en blessant plus de 40 autres. Le même jour, des terroristes palestiniens ont tenté de faire

exploser un camion dans le centre de stockage d'essence et de gaz de Pi-Gliloth à Herzliya – une attaque qui, si elle avait réussi, aurait provoqué une énorme catastrophe non seulement pour les civils, mais aussi pour l'environnement. Le 7 mai, un Palestinien auteur d'un attentat suicide à la bombe s'est fait sauter dans une salle de billard bondée de Rishon Lezion, tuant 15 Israéliens et en blessant près de 60 autres.

Le 27 avril, trois terroristes palestiniens sont entrés dans la localité d'Adora et ont investi toutes les résidences privées, ouvrant le feu sur les habitants qui se trouvaient à l'intérieur. Les terroristes ont tué une fille de cinq ans, Danielle Shefi, qui se trouvait dans son lit, ainsi que trois autres civils israéliens.

La longue liste tragique continue de s'allonger. À plusieurs occasions, ce sont les forces du Président Arafat qui étaient responsables. Parfois, ce sont des organisations et des individus qui sont reconnus pour leurs activités terroristes et dont l'arrestation a été à plusieurs reprises réclamée par Israël, mais qui continuent de circuler librement, libres de planifier et de commettre des attentats comme bon leur semble. La situation dure en dépit de la présence de dizaines de milliers d'agents de la sécurité palestiniens qui sont tout à fait capables de les traduire en justice, et qui devraient légalement le faire.

En d'autres occasions, la terreur vient d'autres régimes au-delà de nos frontières. Le Gouvernement syrien, dont le représentant permanent assume présentement la présidence du Conseil, continue de soutenir et d'encourager les actes de violence contre des civils israéliens. L'Organisation terroriste Djihad islamique, qui a revendiqué l'attentat à la bombe du 5 juin dans une déclaration diffusée par le siège de l'organisation à Damas, n'est que l'une des nombreuses organisations terroristes basées dans la capitale syrienne. Les terroristes du Hezbollah, basés dans le sud du Liban, avec le consentement et le soutien du régime syrien, continuent de lancer des attaques le long de la frontière en violation directe des résolutions du Conseil. La glorification des attentats suicide est un trait commun du discours politique, comme l'illustre l'émission de Radio Damas en date du 9 mai 2002. Cette station de radio a déclaré :

> « Les attaques suicide remarquables et extraordinaires, perpétrées par certains des fils de la nation palestinienne, constituent une déclaration concrète devant le monde entier de la façon de libérer la terre arabe de Palestine du colonialisme israélien. »

De telles actions témoignent du mépris avéré de la Syrie pour les dispositions du droit international et les objectifs de lutte contre le terrorisme du Conseil et de la communauté internationale. En outre, elles servent à montrer la contradiction insupportable entre, d'une part, la nature même du soutien de la République arabe syrienne au terrorisme et sa pratique du terrorisme d'État et, d'autre part, sa qualité de membre du Conseil, sans parler du fait qu'il préside le Conseil.

Le mépris de la Syrie ne s'arrête pas à son soutien à la terreur palestinienne. Son mépris pour les valeurs humanitaires fondamentales va jusqu'à son occupation et sa domination du Liban. Dans cette instance et dans d'autres, la Syrie a systématiquement accusé Israël de crimes de guerre. Une telle allégation odieuse ne peut éliminer de la mémoire collective internationale les véritables crimes de guerre et meurtres à grande échelle perpétrés par le régime syrien contre ses propres citoyens dans la ville de Hama en 1982. Israël est choqué par l'attitude du Gouvernement syrien, son blocage de la voie de la paix dans la région et son sabotage de tous les efforts de réconciliation entre Israël et ses voisins. Israël est d'autant plus choqué que la communauté internationale a chargé la Syrie de diriger les travaux du Conseil de sécurité qui est chargé de protéger la paix et la sécurité internationales. Les membres responsables de la communauté internationale, qui souhaitent réellement une issue pacifique du conflit dans la région, doivent demander que la Syrie cesse immédiatement son appui aux groupes terroristes auxquels elle accorde l'asile sur son territoire et qu'elle respecte scrupuleusement ses obligations internationales, au titre des résolutions du Conseil.

Je ne pense pas qu'il soit inutile de redire qu'Israël a pris d'importantes mesures pour s'acquitter de ses obligations découlant des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). Il suffit d'être attentif ou de lire n'importe quel journal pour voir que les Palestiniens n'ont pris aucune mesure et que le Président Arafat n'a toujours pas sévi contre la terreur.

C'est pourquoi nous nous trouvons dans la présente situation difficile. Cela était en partie prévisible. Durant les mois d'avril et de mai, l'attention ne se portait que sur le fait d'assurer le respect par Israël des résolutions du Conseil, alors que

les Palestiniens ont pu détourner l'attention de leur incapacité à prendre des mesures minimales pour faire cesser la campagne de terreur et ce, en usant d'allégations tout à fait fausses et trompeuses. Au lieu de tenir la partie palestinienne responsable du fait de tromper délibérément le Conseil et d'ignorer ses résolutions, il semble que l'on assiste encore aujourd'hui au rituel de surveillance intense des actions israéliennes, tout en ignorant délibérément les actions palestiniennes. La duplicité palestinienne a atteint des sommets sans précédent avec deux incidents incroyables survenus au cours des deux dernières semaines. Le premier a eu lieu à Ramallah où, quelques semaines après la publication de preuves du soutien financier et logistique fourni par de hauts responsables de l'Autorité palestinienne à des terroristes connus, les forces israéliennes ont découvert un laboratoire d'explosifs dans un bâtiment appartenant à Force 17, la force chargée de la sécurité personnelle du Président Arafat. Plus de 10 charges explosives puissantes, à diverses phases de production, ainsi que des sacs d'explosifs, des documents et des uniformes de l'armée israélienne ont été découverts dans le bâtiment. L'Observateur permanent de la Palestine, dans sa lettre au Secrétaire général en date du 10 juin 2002, a répondu par une condamnation ferme, non pas de l'intention claire des éléments officiels palestiniens de mener des attentats terroristes contre des civils israéliens, mais de l'opération israélienne qui a permis de faire échouer le plan. Peut-on trouver des preuves plus claires en découvrant que la force même chargée de lutter contre le terrorisme palestinien soit en train de construire et de faire fonctionner des laboratoires d'explosifs à l'intention des auteurs palestiniens d'attentats suicide?

En dépit des protestations de l'Observateur permanent de la Palestine, la découverte des explosifs confirme la nécessité d'agir pour protéger les citoyens israéliens de la menace d'attentats terroristes. Malheureusement, la seule chose qui sépare le prochain Palestinien auteur d'attentat suicide de ses victimes israéliennes, ce sont les actions préventives des forces de sécurité israéliennes.

Le deuxième incident a été l'invitation incroyable à faire partie de son gouvernement adressée à Hamas et au Djihad islamique par le Président Arafat. Ces deux organisations – reconnues au niveau international comme des organisations terroristes engagées dans la destruction de l'État d'Israël, décidées à tuer le plus grand nombre de civils israéliens possible et tout à fait opposées à tout règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient – auraient dû être démantelées, conformément aux accords conclus entre les parties et aux résolutions du Conseil de sécurité. Au lieu d'arrêter leurs dirigeants et de confisquer leurs armes – comme il en a l'obligation – le Président Arafat leur confère en fait une légitimité sans précédent en les traitant comme des partenaires politiques acceptables.

Bien que ces incidents soient incroyables, ils ne sont pas tout à fait surprenants. Le Président Arafat reste, comme il l'a toujours été, pris entre son passé terroriste et son aspiration à être un chef d'État. Il prétend tenir aux fruits de la paix, mais il se nourrit de la pratique terroriste. Cette dualité met en danger les Palestiniens et les Israéliens, permettant aux réseaux terroristes de se développer tout en sapant la foi des deux peuples en la possibilité de la paix.

Au vu de cette situation, qu'attendent les dirigeants palestiniens et la communauté internationale de notre part? Sommes-nous supposés rester passifs et regarder des terroristes reconnus circuler librement et planifier le meurtre d'Israéliens?

Est-ce que nous sommes censés rester sans rien faire pendant que les forces qui sont censées lutter contre le terrorisme commettent plutôt des actes de terrorisme? Devons-nous simplement fermer les yeux sur le fait que des forces contrôlées par le Président Arafat fabriquent des armes et des explosifs, pendant qu'il condamne sans sincérité leurs actes dans les médias?

Bien sûr, cela n'est pas possible. Toutefois, nous n'avons pas oublié qu'en fin de compte, les Israéliens et les Palestiniens doivent trouver une façon de vivre ensemble dans la paix. C'est cette considération qui continue d'inspirer une certaine retenue chez les Israéliens. Après l'attentat-suicide à la bombe qui a tué 15 personnes à Rishon Lezion, nous n'avons pas réagi, afin de donner une chance de succès aux nouvelles initiatives diplomatiques. Nous nous sommes félicités des efforts des parties responsables, y compris du « quatuor », pour contribuer à ramener les Israéliens et les Palestiniens sur une voie constructive.

Israël soutient que tous les aspects de la résolution 1402 (2002) doivent être mis en oeuvre en même temps, y compris un véritable cessez-le-feu engagé sur la base de mesures sincères prises par les Palestiniens pour mettre fin aux actes de terrorisme et

aux incitations, et pour collaborer avec le général Zinni dans la mise en oeuvre du plan Tenet et du rapport Mitchell qui, bien qu'acceptés par Israël, continuent d'être rejetés par la partie palestinienne. En l'absence d'une mise en oeuvre pleine et fidèle de la résolution 1402 (2002), y compris toutes les mesures nécessaires exigées des deux parties, nous ne serons pas en mesure de créer les conditions appropriées pour que les parties puissent reprendre le processus politique, comme l'exige le Conseil de sécurité.

Malheureusement, ce ne sont pas seulement les dirigeants palestiniens qui encouragent l'assassinat intentionnel de civils israéliens. Le terrorisme, qu'il soit inspiré par la Syrie ou exécuté par les Palestiniens, doit être combattu inlassablement et inconditionnellement, sinon tous nos efforts seront vains.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir répondu si rapidement à la demande formulée par le Groupe arabe, que j'ai l'honneur de présider ce mois-ci, en vue de la tenue de cette séance. Je vous souhaite tout le succès possible dans la conduite des travaux du Conseil durant le mois de juin. Je manquerais à mes devoirs si je ne remerciais pas le Représentant permanent de Singapour pour la sagesse dont il a fait preuve lorsqu'il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de mai.

Les forces israéliennes continuent d'envahir des zones contrôlées par l'Autorité palestinienne. Elles continuent d'occuper les villes et les villages, et d'assassiner des civils innocents – des enfants, des personnes âgées, des jeunes et des femmes. Après avoir commis ces crimes, les forces se retirent de ces villes pour ensuite revenir les réoccuper sous le prétexte de lutter contre le terrorisme. L'occupation de villes et de villages est devenue un événement quotidien, et le monde s'est habitué à entendre ce genre de nouvelles. Par conséquent, les médias ne veulent plus couvrir ce genre d'événement.

Il y a quelques jours, comme les membres du Conseil le savent, les forces d'occupation israéliennes ont de nouveau occupé une partie du territoire palestinien, y compris la ville de Ramallah, le quartier général temporaire du Président palestinien. Elles ont pris d'assaut le quartier général du Président Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, en utilisant des obus de chars pour faire exploser trois bâtiments de la concession présidentielle, et ont ainsi endommagé la chambre à coucher du Président. Cela signifie que les forces d'occupation israéliennes ont en fait menacé la vie du Président palestinien.

Cinq jours plus tard, les forces d'occupation ont à nouveau pris d'assaut la ville de Ramallah, établissant un siège autour du quartier général du Président Arafat quelques heures seulement avant la rencontre prévue entre le Président George W. Bush et le Premier Ministre israélien. Il semble donc que les autorités israéliennes espéraient faire obstruction aux réformes internes de l'Autorité palestinienne. Cet acte est survenu une journée seulement après la formation d'un nouveau Gouvernement palestinien, dont les principaux ministres devaient prêter serment devant le Président palestinien dans le quartier général, qui était assiégé ce jour-là par les autorités d'occupation israéliennes.

Les autorités d'occupation ont détruit l'infrastructure de l'Autorité palestinienne. Elles ont déplacé des milliers de personnes, qui se sont retrouvées sans abri. Néanmoins, les attaques ignobles perpétrées contre des civils palestiniens et des villes palestiniennes se poursuivent au quotidien. Elles sont devenues routinières. Les forces israéliennes prennent d'assaut des villes et s'en retirent le même jour ou le lendemain après avoir causé des dégâts importants et d'énormes destructions.

Ces actes répétés perpétrés par les forces israéliennes à l'intérieur des territoires de l'Autorité palestinienne continuent impunément. Le monde est témoin de la démolition de maisons, parfois alors que leurs habitants s'y trouvent, et il ne réagit pas. Le Conseil de sécurité est appelé, aujourd'hui plus que jamais auparavant, à assumer sa responsabilité qui consiste à faire cesser ces actes d'agression contre une population sans défense, qui est devenue une population de réfugiés sur son propre territoire, soumis à l'occupation.

Les actes d'agression et le siège imposé par l'armée israélienne au Président Yasser Arafat et son quartier général à Ramallah constituent encore une autre tentative de la part des forces d'occupation israéliennes de saper et de paralyser tous les efforts

visant à instaurer une paix juste et globale dans la région. C'est un message très grave envoyé au monde par le Premier Ministre israélien, à savoir que personne d'autre qu'Israël n'a droit à la paix et à la sécurité. Le Premier Ministre souhaite éroder l'Autorité palestinienne pour l'empêcher de mettre de l'ordre dans la maison palestinienne, et ce, en vue de faire obstacle à toute tentative d'entamer des négociations sérieuses sur la création d'un État palestinien, dont les caractéristiques ont été définies dans la résolution 1397 (2002) adoptée cette année.

Le Conseil a une responsabilité particulière en ce qui concerne la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, compte tenu du fait que le Gouvernement israélien fait fi des résolutions du Conseil de sécurité – notamment la résolution 1402 (2002) adoptée récemment, dans laquelle le Conseil soulignait, entre autres, la nécessité de mettre un terme à la violence et de reprendre le processus de paix – et après le refus d'Israël d'appliquer la résolution 1403 (2002), dans laquelle le Conseil exigeait l'application de la résolution 1402 (2002), ainsi que l'application de toutes les autres résolutions, y compris la résolution 1405 (2002), dans laquelle le Conseil accueillait favorablement l'initiative prise par le Secrétaire général de créer une équipe d'établissement des faits pour recueillir des informations exactes concernant les événements survenus à Djénine, initiative qui ne s'est pas concrétisée. Israël, malheureusement, n'a toujours pas appliqué cette résolution.

Puisque Israël continue d'agir de manière irresponsable, en commettant notamment des crimes de guerre et en se livrant au terrorisme d'État, le Conseil se devrait d'intervenir immédiatement pour mettre fin à de tels actes. Cela pourrait se faire en demandant au Gouvernement israélien de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit également condamner catégoriquement les actes récemment commis par Israël qui visent à détruire l'Autorité palestinienne et à empêcher la conclusion d'un accord final entre les deux parties, en vue de mettre fin aux effusions de sang que l'on a laissé se poursuivre pendant si longtemps.

Le Président *(parle en arabe)* : Avant de donner la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, je voudrais appeler l'attention sur le fait que j'ai l'intention, au cours du débat d'aujourd'hui, de donner la parole aux orateurs dans l'ordre suivant : deux membres du Conseil prendront la parole et seront suivis en alternance de trois États Membres de l'ONU. L'orateur suivant sur ma liste est donc, parmi les membres du Conseil, le représentant de la Norvège.

M. Kolby (Norvège) *(parle en anglais)* : Le cycle de violence continue sans relâche au Moyen-Orient. Les attaques terroristes perpétrées par les groupes extrémistes palestiniens se multiplient une fois encore, compromettant les efforts de paix. L'Autorité palestinienne et le peuple palestinien doivent redoubler d'efforts pour mettre fin aux attaques terroristes. L'Opération bouclier défensif et les bouclages israéliens renforcés ont laissé les institutions publiques et l'économie palestiniennes en ruine. Israël poursuit ses opérations militaires dans les zones A. En outre, les parties se refusent à toute initiative politique pour engager un dialogue politique. Les perspectives sont donc sombres et il est manifeste qu'il y a un risque élevé de voir la situation générale se détériorer.

En tant que Président du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège est particulièrement préoccupée de l'effet que les bouclages et les restrictions sans cesse renforcées ont sur l'économie et la société palestiniennes. Ces mesures rendent quasi-impossible la relance de l'économie palestinienne, la reconstruction des institutions palestiniennes et la mise en oeuvre des réformes nécessaires au sein de l'Autorité palestinienne. En outre, elles entravent gravement le fonctionnement efficace de l'appareil de sécurité palestinien, qui joue un rôle important dans la lutte contre le terrorisme.

Nous sommes aussi profondément préoccupés par les nouveaux plans portant sur la circulation des personnes et des biens dans les zones palestiniennes, qui visent à répondre aux préoccupations de sécurité israéliennes. Tout en reconnaissant les préoccupations de sécurité d'Israël, nous devons garder présent à l'esprit le fait que porter exclusivement ses efforts sur la sécurité ne réglera pas le conflit et ne permettra pas d'améliorer la sécurité.

L'application de ces mesures renforcées ne donnera pas au peuple israélien la sécurité durable dont il a besoin et qu'il mérite. Elle ne servira qu'à détruire davantage la société et l'économie palestiniennes, qui est déjà en passe de s'effondrer; compliquer davantage et empêcher la livraison rapide de produits urgents et

de première nécessité, qu'à entraver davantage la prestation optimale de services par l'Autorité palestinienne tout en alourdissant le fardeau qu'assume la communauté des donateurs; et enfin, et peut-être surtout, accroître la défiance entre les peuples palestinien et israélien et leurs dirigeants.

Malgré la triste situation sur le terrain, un consensus international accru se dégage sur la manière d'aller de l'avant et sur les conditions d'un règlement final. Cela donne lieu à un optimisme prudent. Les éléments principaux de ce que nous pensons devront devenir enfin de compte le statut final doivent avoir pour point de départ les négociations sur le statut final qui ont eu lieu à Taba en janvier 2001, le plan de paix du Sommet de la Ligue des États arabes et la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité. En outre, le rôle dirigeant des États-Unis et des autres membres du « quatuor » est important pour coordonner et renforcer les efforts internationaux.

À cet égard, la Norvège est convaincue que la convocation d'une conférence internationale de paix pourrait être une des multiples mesures à envisager pour le processus futur. Afin d'apporter une importante contribution au processus de paix, une conférence doit être bien préparée et avoir des objectifs réalistes. Nous pensons qu'une approche sur trois fronts axée sur les questions politiques, sécuritaires et économiques est la bonne voie. Une conférence ne marquerait que le début d'un processus qui devrait conduire à une reprise des négociations véritables sur le statut final. Pour sa part, la Norvège, en tant que Président du Comité spécial de liaison, est prête à appuyer par tous les moyens possibles une conférence de paix éventuelle.

Toutefois, la volonté ferme de la communauté internationale de contribuer à parvenir à un règlement final ne saurait se substituer aux efforts des deux parties. Nous nous félicitons des initiatives prudentes palestiniennes pour réformer et renforcer leurs institutions, mais il est manifeste que des impulsions vigoureuses sont nécessaires pour lutter contre les attaques terroristes. Nous nous félicitons du retrait israélien de Ramallah la nuit dernière, mais nous demandons instamment à Israël d'appliquer immédiatement les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil et de se retirer entièrement de toutes les régions réoccupées. Nous lançons également un appel à toutes les parties pour relancer sans conditions préalables, un dialogue politique en vue d'un règlement final. Sans la reprise d'un tel dialogue, nous craignons qu'un danger réel existe de voir la situation s'aggraver.

M. Tafrov (Bulgarie) : En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie à la déclaration qui sera tout à l'heure faite par le Représentant permanent de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

La Bulgarie est très préoccupée par la situation au Proche-Orient. Malgré les attentes de la communauté internationale, la violence continue d'être à un niveau élevé inacceptable, et des efforts pour ramener la violence à des niveaux plus acceptables restent sans effet.

Ce qui génère essentiellement la tension dans la région ce sont les actes de terrorisme contre les civils israéliens ainsi que le recours à la force disproportionnée dans les territoires occupés. Nous faisons face à un cercle vicieux, les deux parties s'accusant mutuellement tout en ne saisissant pas les opportunités qui leur sont offertes par la communauté internationale, et par les résolutions du Conseil de sécurité notamment, d'aboutir à un revirement dans la situation et à la relance du processus de paix.

La Bulgarie condamne avec force les attentats meurtriers de Palestiniens qui se suicident. Il est triste de constater que ces attentats-là sont sur le point d'être perçus dans la région en tant que quelque chose d'habituel, presque routinier. Or, ces attentats-suicide ne font qu'éloigner encore davantage les Palestiniens de leur objectif, qui est essentiellement de vivre dans leur propre État.

Il est difficile de percevoir l'Autorité palestinienne en tant qu'un bon voisin et partenaire si la population civile d'Israël continue de vivre dans des conditions d'insécurité croissante pour sa propre survie.

La Bulgarie est fermement persuadée que toute riposte des forces armées israéliennes devrait être précisément mesurée et ciblée, sinon les tentations de riposter à la force par la force deviennent toujours plus fortes.

L'Autorité palestinienne doit être renforcée et consolidée, et non pas détruite. Ceci permettra, dans une perspective – espérons-le pas très lointaine –, à l'Autorité palestinienne de devenir un partenaire d'Israël dans la continuation du processus de paix.

La Bulgarie salue les initiatives de la communauté internationale visant à réduire la tension et au retour des deux parties à la table des négociations. À cet égard, nous apprécions hautement les efforts de Javier Solana, de William Burns et de George Tenet. C'est vrai que pour l'instant leurs efforts n'ont pas eu de résultats visibles. Nous sommes pourtant persuadés qu'une paix durable peut être atteinte uniquement à travers les efforts de la communauté internationale, du « quatuor » et du Conseil de sécurité.

En dernière analyse, c'est la volonté politique des deux parties au conflit qui aidera la communauté internationale à les aider.

La position de la Bulgarie sur quelques problèmes d'actualité concernant le conflit au Proche-Orient est la suivante.

La Bulgarie salue l'idée de la tenue d'élections libres, démocratiques et bien organisées dans les territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne. Ces élections sont susceptibles de renforcer la légitimité de l'Autorité palestinienne et seraient de nature à faciliter le processus de paix.

La Bulgarie insiste que le droit de mouvement de Yasser Arafat dans les territoires contrôlés par les autorités palestiniennes ne doit pas être restreint.

La situation d'aujourd'hui rend difficile les efforts visant à atteindre une unité d'action de la part des Palestiniens et renforce les positions de ceux parmi eux qui oeuvrent contre le processus de paix à travers des actes irraisonnés et irresponsables.

La Bulgarie salue toute initiative susceptible de réduire la tension dans la région, y compris la tenue d'une conférence de haut niveau, qui permettrait de mettre fin à la violence et de relancer le processus de paix.

La Bulgarie fait de son mieux pour garder un contact permanent avec les parties au conflit. À cet égard, je dois informer le Conseil que le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Shimon Peres, va se rendre à Sofia les 17 et 18 juin et sera reçu par les plus hautes autorités de mon pays.

La Bulgarie soutient l'idée qui est contenue dans la résolution 1397 (2002) : la vision de deux États, Israël et la Palestine, qui vivraient côte à côte dans des frontières sûres et reconnues. C'est la base de notre politique. C'est la base de notre action au sein du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République arabe d'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la situation triste et tragique qui prévaut sur la Terre sainte de Palestine et dans le contexte des relations entre les peuples palestinien et israélien.

Ma délégation voudrait se pencher sur cette question en abordant un certain nombre d'éléments.

Premièrement, l'Égypte tient à réaffirmer son opposition au recours à la force armée dans le but de briser la volonté des Palestiniens qui résistent à l'occupation israélienne et à la colonisation de leur terre par des colons venus d'Israël et d'autres parties du monde. Cela ne réalisera jamais les objectifs d'Israël ni à garantir une sécurité durable à ses citoyens.

Deuxièmement, la poursuite de l'occupation par Israël du territoire de Palestine et de tous les autres territoires occupés depuis le 5 juin 1967 se trouve au coeur du conflit actuel entre Israël et la Palestine. Le retrait d'Israël de ces territoires est une condition *sine qua non* d'un règlement juste et définitif. Les actes de violence qui sont perpétrés actuellement de part et d'autre ne cesseront pas tant que cette occupation durera, car cette occupation représente un acte de violence inhumain et immoral.

Troisièmement, toutes les tentatives de contourner ou de retarder un règlement pacifique par des manoeuvres ou par divers stratagèmes seront vaines. La communauté internationale continuera à réclamer la fin de l'occupation et de l'activité de colonisation, et le traitement des territoires occupés et de leurs habitants par Israël conformément aux termes de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il est inutile pour Israël de mettre en doute les principes de règlement qui ont fait l'objet de l'accord unanime de la communauté internationale, depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967) le 22 novembre 1967. Nous sommes tous conscients des tentatives répétées d'Israël de mettre en doute cette résolution, tentatives qui ne méritent même pas de réponse.

La résolution établit l’inadmissibilité de l’acquisition de territoires d’autrui par la guerre. Elle appelle donc Israël à se retirer des territoires qu’il a occupés en 1967. Voilà le concept qui a servi de base à la convocation en octobre 1991 de la Conférence de Madrid où tout le monde a accepté le principe « terre contre paix » en tant que cadre de référence. À cet égard, il n’est pas surprenant que certains en Israël aient tenté de prétendre que les territoires occupés étaient en litige. La résolution 242 (1967) ne fait en rien référence à une telle logique perverse et trompeuse. Le Conseil de sécurité a adopté, lors des années et des décennies écoulées, plus d’une résolution réaffirmant l’applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux territoires palestiniens occupés.

Quatrièmement, le règlement auquel les parties israélienne et palestinienne doivent parvenir devra exprimer leur conviction que la sécurité ne peut découler de l’occupation ou des tentatives d’humiliation, de répression ou d’autres pratiques de ce genre. Elle ne peut être réalisée par la colonisation de territoires palestiniens en vue de satisfaire des tendances ou des groupes en Israël, sous prétexte de sécurité, de droits religieux, de géographie ou de toute autre chose. Une sécurité réelle et durable ne peut être acquise que par l’édification de la confiance et la construction de ponts, la communication, les relations de bon voisinage, l’égalité et la justice.

Cinquièmement, seul le peuple palestinien est en droit de choisir les représentants palestiniens. En conséquence, la légitimité de la direction palestinienne provient du libre choix du peuple palestinien, et non d’autres instances, ni du soutien de quiconque d’autre.

Sixièmement, l’Égypte considère que les objectifs de paix au Moyen-Orient en sont à un carrefour décisif, qui exige de toutes les parties et de la communauté internationale, et surtout de ses membres les plus influents, que tout soit fait pour établir le climat nécessaire au retour de la confiance entre les parties palestinienne et israélienne, et de revenir encore à de véritables négociations politiques visant au règlement définitif et global. Nous sommes absolument convaincus que cela exige ce qui suit.

Il faut essayer de reconstruire, en prenant des mesures et par étapes, la confiance perdue entre les parties. Cela comprend, par exemple, l’arrêt par Israël de son blocus du peuple palestinien et de ses villes, et de ses incursions dans les villes palestiniennes; le retrait de toutes les forces israéliennes sur leurs positions antérieures au 28 septembre 2000; et la fin des assassinats, de la colonisation et des autres activités subversives d’Israël. Il faut aussi mettre fin à toutes les violences qui entravent aujourd’hui les relations israélo-palestiniennes.

Cela oblige aussi les parties en conflit – avec le soutien de toutes les puissances intéressées à l’établissement de la stabilité et de la paix dans la région – à reconnaître que les objectifs d’un règlement juste et définitif ne pourront être atteints qu’en garantissant aux Palestiniens le droit de créer un État palestinien viable, avec pour capitale Jérusalem-Est, sur les territoires palestiniens occupés depuis le 5 juin 1967; ainsi que par un accord assurant une sécurité égale aux deux États de Palestine et d’Israël, qui doivent vivre en bon voisinage, à l’intérieur de frontières sûres et reconnues, et dans le cadre d’accords juridiques et sécuritaires à conclure.

Il faudra aussi, une fois les parties convaincues de leurs objectifs globaux et définitifs, que le règlement nécessaire se fasse conformément aux cadres de référence convenus, à commencer par les principes contenus dans la résolution 242 (1967), les principes de la Conférence de Madrid, et l’initiative arabe adoptée au Sommet de Beyrouth. À cet égard, il faut aussi réaffirmer l’importance vitale qu’attache mon pays à la question du calendrier prévu pour réaliser un règlement global, et aux garanties nécessaires afin de ne pas en entraver la mise en oeuvre. Nous voulons aussi réaffirmer la nécessité de renverser les tendances à maintenir le statu quo et à s’en tenir longtemps à un règlement provisoire. Cela reviendrait à laisser le conflit s’éterniser et la violence se poursuivre, sans espoir d’en finir.

Enfin, la réalisation d’un règlement stable impliquerait le maximum de soutien économique aux Palestiniens, afin qu’ils puissent reconstruire leurs institutions et l’infrastructure de leur société. Nous sommes sûrs que la communauté internationale prendra ce fait bien en compte.

Septièmement, l’Égypte tient à la réalisation d’une paix durable et globale, à la fin des souffrances du peuple palestinien et à la garantie de la sécurité à tous, sans que les parties ne puissent commettre d’actes d’agression. Comme l’a dit le Président Moubarak le 8 juin à Camp David,

« Nous devons toujours garder à l'esprit qu'il existe des forces qui ne croient guère à cette vision et qui continueront de tenter d'entraver nos efforts de règlement définitif global ».

Le Président Moubarak a aussi dit que :

« Le moyen de résister aux ennemis de la paix est d'avancer avec hardiesse et détermination dans le processus de paix afin de rendre aux peuples palestinien et israélien l'espoir de réaliser un avenir prospère et stable, loin du spectre de la violence et de la confrontation ».

Mon pays continuera dans cette voie. Nous espérons et comptons que toutes les puissances influentes assumeront leur part de responsabilité. Sans aucun doute, le Conseil de sécurité et tous ses membres – surtout permanents – ont à cet égard une responsabilité particulière.

Le Président *(parle en arabe)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hamy (Malaisie) *(parle en anglais)* : Ma délégation est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, diriger les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous voudrions vous remercier d'avoir convoqué cette séance du Conseil, au début de votre présidence, pour examiner la situation grave qui prévaut en Palestine. Nous tenons aussi à rendre hommage à l'Ambassadeur Shore Mahonia de la République de Singapour pour l'efficacité avec laquelle Singapour a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de mai qui a été bien chargé.

Ma délégation a apprécié la déclaration faite au cours de ce débat par l'Ambassadeur Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine. Nous sommes totalement d'accord avec son analyse de la situation actuelle et du rôle joué par M. Sharon qui a provoqué cette situation à certaines fins stratégiques qui sont désormais évidentes pour tous.

La Malaisie condamne la réoccupation de Naplouse, de Bethléem et des camps de réfugiés de Balata et Askar, ainsi que les incursions dans Tulkarm, par les forces armées israéliennes. Nous condamnons l'attaque et le siège du quartier général du Président Arafat à Ramallah le 5 juin, qui étaient inutiles et injustifiés et qui ont posé un grave danger au Président Arafat. Tout aussi déplorables sont l'imposition d'un couvre-feu à toute la ville de Ramallah et le harcèlement continuel de ses habitants. Toutes ces mesures draconiennes israéliennes – couvre-feux, raids, détentions arbitraires en masse et destruction des structures palestiniennes, y compris les maisons dans le territoire palestinien occupé – ont fait subir de terribles épreuves au peuple palestinien. Elles n'ont pas amélioré la sécurité du peuple israélien. Au contraire, ces actions ont provoqué de violentes représailles de la part de groupes de militants palestiniens que ne contrôle pas l'Autorité palestinienne, ce qui a pour conséquence d'exacerber la situation déjà tendue et d'enfermer les deux camps dans un cycle continu de violence qui entrave les efforts en faveur d'une solution pacifique.

Il devrait apparaître désormais clairement que le militantisme palestinien ne peut être imputé au Président Arafat, qui n'a cessé de condamner les attaques contre des civils israéliens. On continue de le lui reprocher et de le diaboliser, alors que la cause profonde du militantisme et de la colère des Palestiniens à l'encontre d'Israël tient à l'occupation continue des territoires palestiniens, à l'expansion des colonies de peuplement illégales dans les territoires et au déni continu d'un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'Autorité palestinienne a condamné sans équivoque les récents attentats à la bombe et réfuté l'accusation d'Israël selon laquelle elle encourageait les attentats suicides. Elle a déclaré, devant l'opinion publique internationale, qu'elle estimait que ces attaques nuisaient à la cause et à la lutte palestiniennes, ainsi qu'à l'image du peuple palestinien. Au lieu de traiter le Président Arafat comme un ennemi implacable qui doit être continuellement harcelé et intimidé, voire mis hors-jeu, comme cela est ouvertement envisagé, Israël devrait engager avec lui un dialogue et des négociations constructifs, car en tant que dirigeant élu et incontesté de son peuple, il a un rôle important – indispensable en fait – et indéniable à jouer dans la solution définitive du conflit israélo-palestinien.

L'absence de retenue dont fait montre Israël dans les opérations militaires qu'il mène au milieu des efforts internationaux visant à convoquer une conférence de paix sur le Moyen-Orient, ainsi que des efforts déployés par les États-Unis en faveur de la reconstruction des structures administratives et sécuritaires palestiniennes, indique qu'Israël préfère

une solution militaire à une solution politique. Il est clair pour tout le monde, y compris pour les Israéliens, que la création d'un État de Palestine indépendant et souverain est la clef d'un règlement définitif du conflit israélo-palestinien, et que la concrétisation d'un tel État n'est qu'une question de temps.

Continuer à nier cette inévitabilité par des politiques et des mesures qui ne font qu'entraîner davantage de morts et de destruction et une haine et un militantisme accrus entre les deux camps est incompréhensible – et c'est le moins qu'on puisse dire. Il est ridicule qu'Israël continue sa politique consistant à enlever tout pouvoir au Président Arafat tout en exigeant de lui qu'il réaffirme son autorité et alors que le rôle du Président Arafat à la tête de son peuple est essentiel à tout processus de paix. Le Président Arafat ne peut ni disparaître ni être remplacé par un autre dirigeant choisi par M. Sharon. Il doit faire partie de tout dialogue sérieux et constructif si l'on veut trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien. Une conférence internationale, dont l'objectif serait de régler ce conflit, ne parviendra pas aux résultats souhaités sans la pleine et active participation du dirigeant élu et incontesté du peuple palestinien.

Ma délégation continue de croire que ce qu'il faudrait immédiatement faire pour empêcher une aggravation de la situation sur le terrain, c'est d'envoyer une force de maintien de la paix ou de surveillance des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés. La présence d'une partie neutre pour prévenir de nouvelles violences est une mesure nécessaire, compte tenu de la profonde hostilité qui existe entre les deux camps. Compte tenu du sentiment total de frustration et de désespoir qui prévaut parmi les Palestiniens, le recours continu d'Israël à la force brutale contre eux ne ferait qu'accroître leur militantisme. Pour désamorcer la colère qui s'est, à juste titre, accumulée au cours des deux dernières années, il faut redonner au peuple palestinien un nouvel espoir et la perspective d'une paix, ainsi qu'un calendrier précis pour la création d'un État palestinien indépendant, et ce, en formulant un plan clair en vue d'une solution, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et du mandat de la Conférence de Madrid fondé sur le principe « terre contre paix ».

En attendant une solution définitive, la préoccupation de la communauté internationale doit continuer d'être axée sur la situation humanitaire difficile sur le terrain, situation qui continue de se dégrader et pourrait s'aggraver si Israël construit une zone tampon de plus de 100 kilomètres près de Djénine, de Tulkarm et d'autres villes. M. Peter Hansen, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a déclaré que ces zones tampon entraveraient gravement les opérations des organismes humanitaires, voire forceraient leur arrêt. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organismes humanitaires continuent de faire état du problème d'accessibilité sur le terrain.

Ma délégation condamne les nouvelles mesures restrictives qui entraînent la « balkanisation » des territoires, avec neuf zones bouclées en Cisjordanie et quatre dans la bande de Gaza; ceci aggrave les difficultés auxquelles fait face la population à bout des territoires palestiniens occupés.

Ma délégation continue d'encourager et d'appuyer tous les efforts internationaux visant à instaurer une solution, juste, globale et durable du conflit, et elle attend avec intérêt l'heureuse issue des initiatives des États-Unis, du « quatuor » et des autres membres de la communauté internationale, en particulier ceux de la région du Moyen-Orient. Nous continuons à exhorter le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en agissant avec détermination pour calmer les tensions et mettre fin au cycle de la violence. Le Conseil doit envoyer un message très clair à Israël, à savoir que ce pays ne peut pas continuer ses opérations militaires contre le peuple palestinien. Il est temps que le Conseil manifeste son irritation à l'égard d'Israël qui continue de mener une politique qui encourage non pas le dialogue et la négociation que réclame toute la communauté internationale, mais plus de violence et de tueries, ce qui ne peut que mener à une intensification du conflit.

Outre la question des attentats suicide à la bombe, le Conseil doit examiner la situation dans son ensemble. À cet égard, le Conseil doit lancer et appuyer des efforts en vue de régler le conflit une fois pour toutes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Royaume du Maroc. Je l'invite à

prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bennouna (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour l'exercice par la Syrie soeur de la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes bien convaincus que vous assumerez vos fonctions avec succès.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur de Singapour, Kishore Mahbubani, pour la façon efficace dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit pour examiner encore la situation dans les territoires palestiniens occupés et les mesures nécessaires à l'application de ses résolutions pertinentes. Il se réunit dans un contexte d'évolution rapide de la situation, qui suscite des préoccupations et des craintes neuves dans l'opinion internationale pour l'avenir de cette région et des ses peuples. Dès qu'un semblant de calme apparaît, la logique de la force resurgit faute de volonté réelle de la part du Gouvernement israélien de rompre le cycle de violences et de représailles. Cela retarde le développement d'initiatives sincères, proposées pour ranimer l'espoir de paix et de sécurité au Moyen-Orient.

Derechef, les forces israéliennes ont réoccupé des territoires palestiniens dont elles ne se sont retirées qu'hier, en commençant par la ville de Ramallah, en vue de semer la terreur et les destructions, d'arrêter et de déplacer quiconque arbitrairement, de susciter le désespoir et la frustration et de rendre la vie intolérable aux Palestiniens. Le commerçant ne peut se déplacer, le travailleur ne peut aller travailler, l'étudiant ne peut étudier, et le malade ne peut avoir accès à un traitement.

Toutes ces pratiques rappellent les événements tragiques et douloureux qui ont marqué les territoires palestiniens occupés, il y a moins de deux mois, notamment dans le camp de réfugiés de Djénine, et au sujet duquel nous attendons encore le rapport du Secrétaire général chargé de nous éclairer sur les sévices commis par les forces israéliennes contre des civils palestiniens. Les tragédies quasi-quotidiennes au Moyen-Orient restent liées à la réalité de l'occupation qu'Israël continue d'imposer, en violation flagrante du droit international humanitaire, en particulier de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Tant que le Gouvernement israélien ne sera pas convaincu de ce fait et n'agira pas en conséquence, les civils innocents en Palestine et en Israël demeureront la cible de la violence et du désir de vengeance. Nous avons tous le devoir d'enrayer ce cycle.

Depuis son arrivée au pouvoir, le Gouvernement israélien s'est comporté de façon à saper l'Autorité palestinienne, à torpiller les perspectives de création d'un État palestinien et à se détacher du cadre de paix internationalement reconnu. Ces défis ont donné lieu à des insinuations selon lesquelles les territoires occupés par Israël sont en litige et ne sont plus des terres occupées d'où il doit se retirer. Une telle logique trahit les véritables intentions du Gouvernement israélien et son mépris de la volonté internationale et de l'autorité du Conseil de sécurité.

Se fondant sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), base d'une paix juste, durable et globale dans la région, le Conseil a souligné à maintes fois qu'il fallait qu'Israël se retire des territoires arabes occupés. Le Conseil doit plus que jamais s'efforcer d'imposer le respect des résolutions du droit international par Israël afin de dissiper l'impression que ce dernier est au-dessus des lois.

Il est paradoxal que l'Autorité palestinienne doive assurer la sécurité, prévenir les violences et procéder à des réformes constitutionnelles, tout en étant confinée dans son siège et canonisée, alors que son Président subi des attaques et que ses ministres ne peuvent assumer leurs fonctions officielles. La sécurité et les intérêts israéliens ne seront pas garantis en nuisant à la crédibilité de l'Autorité palestinienne et en sapant son image; bien au contraire. L'Autorité doit être respectée et traitée en vrai partenaire dans la réalisation de la paix. Si l'Autorité doit assumer ce rôle, la communauté internationale doit apporter une aide urgente et nécessaire pour reconstruire les infrastructures détruites par Israël, relancer l'économie palestinienne et renforcer ses infrastructures, afin de répondre aux besoins élémentaires du peuple palestinien.

En dépit de ces aléas, l'Autorité palestinienne a agi de bonne foi en condamnant les violences contre des civils israéliens et en arrêtant des suspects impliqués dans de telles opérations. Récemment, des réformes structurelles ont été annoncées au sein de l'Autorité palestinienne, dont la mise en place d'un

nouveau Gouvernement palestinien. La partie arabe a également soumis sa vision, comme l'illustre l'initiative du Prince héritier Abdallah, du Royaume d'Arabie saoudite, entérinée par le Sommet arabe de Beyrouth. Les dirigeants arabes ont par la suite agi pour mettre fin aux violences et relancer les négociations.

Le Maroc a toujours agi selon ses valeurs et convictions en vue de combattre le terrorisme et de condamner les actes de terreur sous toutes leurs formes et quelles qu'en soient les justifications avancées. Nous avons toujours dit que la fin ne peut justifier les moyens et que les torts infligés aux civils innocents, qu'ils soient palestiniens ou israéliens, affligent tout l'humanité. Parallèlement, nous avons dit que la fin du terrorisme exige d'abord et surtout la fin de l'occupation israélienne en territoire palestinien et arabe, la reprise des négociations, et le respect des principes du processus de paix, notamment le principe de la terre en échange de la paix.

En vue d'apaiser la situation et de ranimer l'espoir dans le processus de paix, S. M. Mohammed VI, Roi du Maroc, Président du Comité Al-Qods, s'efforce d'endiguer la crise et d'exhorter les parties à reprendre le dialogue et à trouver le cadre de négociations le plus approprié.

Dans ce contexte, le Maroc a appuyé l'idée d'une conférence internationale et a exprimé sa volonté de coopérer avec toutes les parties concernées pour créer les conditions propices au succès de cette conférence. Le Maroc se félicite également des contributions faites à cet égard par les États-Unis, l'Union européenne, la Russie et le Secrétaire général, qui ont tous fermement appuyé le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous estimons que le moment est en effet venu de progresser, de donner une forme claire aux propositions et de rallier l'appui de la communauté internationale afin de les mettre en oeuvre et d'instaurer la paix que nous souhaitons tous, sur la base du retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, de la création d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale et du retrait des territoires occupés de la Syrie et du Liban.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il y a encore plusieurs orateurs inscrits sur ma liste. Compte tenu de l'heure tardive, et avec l'assentiment du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance. Le Conseil de sécurité va poursuivre son examen de la question inscrite à son ordre du jour après la levée de la séance privée entre les membres du Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, prévue à 15 h 30 aujourd'hui dans la Salle de conférence 4.

La séance est suspendue à 13 h 25.